



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 09 février 2021

Monsieur le Directeur Général des Services

Métropole Nice Côte d'Azur
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE cedex 4

Objet : Situation du CFA

Monsieur le Directeur Général des Services,

Notre syndicat CGT est fréquemment saisi par des agents du CFA de la métropole Nice Côte d'Azur. Aussi, nous nous permettons, par la présente, de faire remonter leurs interrogations afin d'y apporter les réponses idoines.

Concernant les avancements d'échelons:

Lors du transfert du CFA de la Ville de Carros à la Métropole Nice Côte d'Azur, il a été convenu de conserver, pour les agents du CFA, un déroulement de carrière similaire à celui des enseignants municipaux dont le cadre d'emploi est celui des Attachés Territoriaux. L'avancement d'échelon se ferait ainsi tous les 3 ans.

Cet accord a d'ailleurs été respecté et, dès le mois de juillet 2020, certains agents du CFA ont bénéficié d'un avancement d'échelon, ce dont nous vous remercions.

La question se pose pour les autres agents. Quand pourront-ils bénéficier d'un avancement d'échelon ? Celui-ci sera-t-il calculé à partir de la date du transfert ou la date du dernier avancement dont l'agent a pu bénéficier sous la direction de la mairie de Carros ?

Nous vous saurions gré de nous éclairer sur ce point.

Concernant les contrats:

Nous sommes également saisis pour des questions relatives :

- au renouvellement des contrats ;
- à la création de nouveaux contrats sur des postes à pourvoir aux fins de nouvelles formations ;
- au changement de quotités de contrat (de 50 à 80% par exemple) ou de type de contrat (vacataire à CDD) ;
- au montant du régime indemnitaire pour des contrats et des missions équivalents.

Nous avons ainsi pu constater que certains agents assurent des plannings supérieurs à la quotité d'heures prévue dans leur contrat et ce afin d'assurer des besoins de formation non prises en compte initialement.

Ils attendent, depuis quelques mois, qu'un avenant leur soit proposé et que leur rémunération soit réadaptée.

.../...

A cet effet, nous avons été frappés par la situation précaire de certains collègues, qui occupent des postes à temps plein pour une rémunération correspondant à un temps partiel (ex : 750 euros alors que l'enseignant exerce ses missions à temps complet en présentiel).

Nous avons également pu recenser un problème de manque d'enseignants du au non-recrutement ou à des retards dans les signatures des contrats. Résultat : certains cours ne sont pas assurés et les apprentis sont lésés, sans parler des retards accusés dans les progressions pédagogiques de l'équipe enseignante.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le calcul du régime indemnitaire dans le cadre de contrats, de charges horaires, et de missions équivalentes. Il existerait des discordances entre agents, ce que nous souhaiterions vérifier auprès de vos services.

Pour toutes ces questions, nous vous saurions gré de bien vouloir inviter le service RH à se pencher sur les différents points évoqués. Une clarification de la situation permettrait un fonctionnement plus serein, en adéquation avec les besoins réels de cet établissement.

Concernant les subventions:

Les représentants des instances mises en place nous ont fait part de leur inquiétude quant aux difficultés que rencontre leur établissement pour investir les subventions obtenues l'an dernier.

Grâce au travail des équipes du CFA et aux partenaires sollicités, le centre a un budget d'investissement de plus d'un million d'euros.

Or, au dernier conseil de perfectionnement, la CGT a demandé l'échéancier des investissements ainsi que le Plan pluriannuel d'investissement. La Direction a répondu qu'elle avait des difficultés pour investir ces fonds, difficultés notamment liées à la complexité de la procédure des marchés publics.

Nous vous serons reconnaissants de bien vouloir apporter des précisions sur ce point et, si nécessaire, prévoir un accompagnement technique de l'établissement afin de l'aider à investir ces fonds dans les locaux.

Il est crucial que les ateliers et salles de cours puissent être équipés correctement.

Sachant pouvoir compter sur la diligence de vos équipes à répondre à nos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**



Hugues JEFFREDO